



OACA/DCTA/DN

**PERSONNEL NAVIGANT TECHNIQUE
[PNT]**

**FICHE N°14
PNT/06**

DEMANDE DE PROROGATION DE LA QUALIFICATION

- De classe avion monopilote monomoteur.
- De classe avion monopilote multimoteur.
- De vol aux instruments avion.
- Relative à la compétence linguistique.

Page 1/1

Je soussigné ;

Nom : Prénom :(TEL :.....), ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir me délivrer le(s) titre(s) ci-dessus mentionné(s) [Mettre une croix dans la (les) case(s) correspondante(s)]. Les pièces jointes à ma demande sont les suivantes :

PROROGATION DE LA QUALIFICATION DE CLASSE- AVION MONOPILOTE MULTIMOTEUR	PROROGATION DE LA QUALIFICATION DE CLASSE-AVION MONOPILOTE MONOMOTEUR
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une copie de contrôle de compétence ; 2. Une attestation justifiant l'accomplissement des 10 étapes ou une étape sous la supervision d'un examinateur ; 3. Un certificat médical en cours de validité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe [1] pour CPL et ATPL ; ▪ Classe [2] pour PPL. 4. Le carnet de vol arrêté et visé par l'organisme concerné ; 5. Reçu de paiement des redevances aéronautiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification de classe : 10 DT ; ▪ IFR : 10 DT ; ▪ CPL : 10 DT ; ▪ PPL : 5 DT. 6. Lorsque le candidat détient la qualification de vol aux instruments avion, cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Une copie de contrôle de compétence ; 6.2 Une attestation, en cours de validité justifiant le niveau de compétence linguistique en anglais délivrée par un organisme accepté par le jury des examens (si nécessaire) ; 6.3 Une attestation justifiant l'accomplissement des 10 étapes ou une étape sous la supervision d'un examinateur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une copie de contrôle de compétence ou l'expérience minimale requise en vol plus un vol d'entraînement avec un FI ou CRI ; 2. Un certificat médical en cours de validité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe [1] pour CPL et ATPL ; ▪ Classe [2] pour PPL. 3. Le carnet de vol arrêté et visé par l'organisme concerné ; 4. Reçu de paiement des redevances aéronautiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification de classe : 10 DT ; ▪ IFR : 10 DT ; ▪ CPL : 10 DT ; ▪ PPL : 5 DT. 5. Lorsque le candidat détient la qualification de vol aux instruments avion, cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Une copie de contrôle de compétence ; 5.2 Une attestation, en cours de validité justifiant le niveau de compétence linguistique en anglais délivrée par un organisme accepté par le jury des examens (si nécessaire) ; 5.3 Une attestation justifiant l'accomplissement des 10 étapes ou une étape sous la supervision d'un examinateur.

Remarques : - 1°/ Lieu du dépôt du dossier : Bureau des Licences - Siège 3 de l'OACA.
- 2°/ Lieu du paiement des redevances : Caisses de l'OACA sises aux différents Aéroports.

Date et signature du demandeur :

Titre reçu le : Signature du demandeur :